

Commune :  
SEEZ (285)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 2381 K

Document vérifié et numéroté le 02/12/2022  
A PTGC Barberaz  
Par Anne PAILLAGOT  
Géomètre Principal  
Signé

CDIF de Moutiers

47, rue de Gascogne  
BP 17  
73601 MOUTIERS CEDEX  
Téléphone : 04.79.22.85.30

cdif.moutiers@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AD  
Feuille(s) : 000 AD 01  
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 02/12/2022  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé

Par BRUNAUD AURELIE (2)

Réf. : 24577

Le 23/09/2022

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :

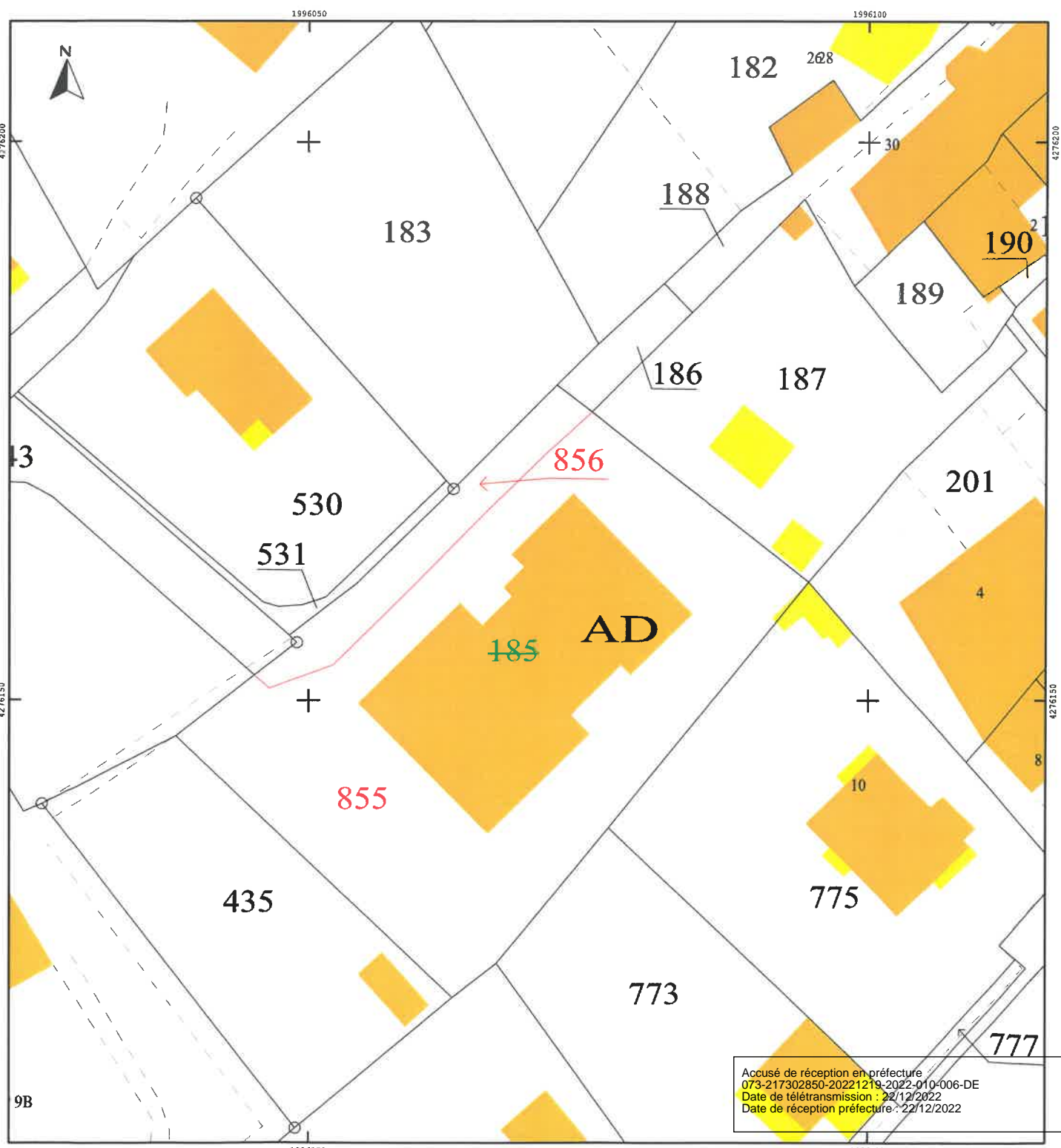
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente mise 6463.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc... ).  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriée, etc...).

*Modification selon les enonciations d'un acte à publier*



Accusé de réception en préfecture  
073-217302850-20221219-2022-010-006-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2022  
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

N° de dossier : 24577

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

### Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 02/12/2022

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SCP GEODE GEOMETRES-EXPERTS

SF2205571488

#### DESIGNATION DES PROPRIETES

DESIGNATION DES PROPRIETES											
Département : 073				Commune : 285				SEEZ			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle				
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance	
AD	0185			RUE DES GENTIANES	0ha14a61ca		285 0002381	AD	0855	0ha13a26ca	
							285 0002381	AD	0856	0ha01a35ca	

#### OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



Recusé de récépissé en préfecture  
 073-217302850-20221219-2022-010-006-DE  
 Date de télétransmission : 22/12/2022  
 Date de réception préfecture : 22/12/2022